

Aide médicale à mourir (AMM) – Que devrions-nous faire?

par Garry Engler

« Quand la douleur deviendra trop forte, je ferai appel à l'aide médicale à mourir. » Claude (ce n'est pas son vrai nom) m'a regardé alors que nous partagions un café et a parlé avec sa franchise habituelle. Je connaissais Claude depuis quelques années et son cancer était revenu; il était maintenant en phase terminale, les médecins lui prédisant beaucoup de douleur vers la fin. Pourtant, après avoir travaillé toute sa vie dans les champs de pétrole de l'Alberta, Claude a affronté sa mort sans détour. « Nous ne ferions pas subir à un cheval la douleur que nous faisons subir aux gens, disait-il, alors je ne vais pas souffrir comme ça. » Claude m'avait déjà demandé d'être son pasteur à la fin de sa vie et de présider ses funérailles. Il avait également professé sa foi en Jésus. Que devais-je faire?

L'aide médicale à mourir (AMM), telle que Claude la souhaitait, est en vigueur au Canada depuis juin 2016. Comment près de quatre années d'euthanasie accessible légalement ont-elles changé la vie, la mort et le ministère chrétien dans notre pays? L'un des changements les plus notables est que l'AMM n'est plus une simple hypothèse pour beaucoup d'entre nous, que nous soyons pasteurs, leaders ou simples disciples de Christ. Beaucoup d'entre nous ont maintenant un lien personnel, un visage et un nom (comme Claude et d'autres pour moi) de quelqu'un qui a demandé des informations sur l'AMM, qui a demandé l'AMM, ou même qui a mené à bien l'AMM. Pendant ce temps, dans nos églises des APDC, nous avons des travailleurs de la santé et des médecins qui luttent contre l'objection de conscience et ce que cela signifie pour leur carrière.

Déjà, le nombre de décès par l'AMM au Canada est révélateur, tout comme l'accueil favorable réservé en général par la société à l'euthanasie. En moins de quatre ans, nous approchons du même pourcentage de décès par euthanasie que certains pays européens qui pratiquent l'euthanasie depuis bien plus longtempsⁱ. Les chiffres actuels sont difficiles à trouver, mais en octobre 2018, 6 749 Canadiens ont choisi de mettre fin à leur vie par l'AMM. Si nous extrapolons cette trajectoire, il est probable qu'il y ait au moins 8 000 décès dus à l'AMM à l'heure actuelle. Et presque aucun de ces décès (six seulement) n'a eu lieu par suicide assisté par un médecin, dans lequel les patients administrent leurs propres médicaments mortels. Au lieu de cela, presque chacun de ces 6 749 Canadiens est mort à la suite de l'injection d'un intraveineux mortel dans les veines du patient par un travailleur de la santé - l'euthanasieⁱⁱ.

Où va l'AMM au Canada? De nombreux éléments indiquent que les critères d'admissibilité à l'euthanasie seront bientôt élargis; en fait, ces changements se produisent déjà grâce aux contestations judiciaires en coursⁱⁱⁱ. Les critères d'admissibilité élargis incluront probablement les mineurs d'âge mûr, le consentement préalable, les maladies psychiatriques et les maladies chroniques dont la mort n'est pas imminente. Le gouvernement fédéral n'a accordé qu'une étroite fenêtre de deux semaines pour les consultations publiques sur l'élargissement de l'éligibilité, en administrant un sondage en ligne qui suggère clairement l'orientation prévue par le gouvernement. Notez que le libellé de l'enquête ne prévoit même pas de conserver les critères actuels ou de révoquer complètement l'AMM :

« La mise à jour de la loi canadienne sur l'AMM élargira l'admissibilité à l'AMM au-delà des personnes qui approchent de la fin de leur vie et pourrait entraîner d'autres changements une fois l'examen terminé. Le questionnaire offre aux Canadiens l'occasion de faire connaître leurs points de vue au gouvernement du Canada sur cette question profondément personnelle et très importante^{iv}. »

Une autre direction importante que nous voyons - et continuerons de voir - au Canada est la pression exercée sur les établissements de soins de santé et les hospices pour qu'ils offrent « le service » d'aide médicale à mourir. Nous avons certainement besoin de croyants pour entrer dans les domaines de la médecine, des soins palliatifs et des soins infirmiers; nous avons également besoin de plus d'hospices confessionnels, d'établissements d'aide à la vie autonome et de soins de longue durée. Cependant, il faut s'attendre à une pression accrue pour que les personnes et les établissements se joignent à l'action en faveur de l'euthanasie. Nous devons utiliser des ressources telles que l'AÉC (EFC), les associations professionnelles chrétiennes et parfois des moyens légaux pour défendre notre liberté d'agir selon notre conscience.

Qu'avons-nous appris sur l'AMM en tant que chrétiens et responsables de ministères au cours des trois (et plus) dernières années?

Premièrement, il est de plus en plus clair que le Canada n'est plus un pays ou une culture régie par une vision biblique du monde. L'acceptation généralisée de l'euthanasie, la fluidité des genres, les modes de vie alternatifs et les drogues récréatives légalisées, ainsi que la marginalisation croissante des églises et des chrétiens, sont autant de symptômes de cette question de vision du monde plus large. S'il est important de ne pas fermer les yeux sur les changements qui se produisent dans notre pays, nous devons parler aux gens au niveau de la vision du monde, au niveau du cœur. Dire aux gens que l'euthanasie est une erreur sera moins efficace que de les présenter à Jésus, qui est la Vie elle-même. Dans une société postmoderne qui considère la vérité comme relative et subjective, si la vérité existe, nous devons continuer à aller nous-mêmes - et à guider les autres - vers l'autorité de la Parole de Dieu et du Christ révélée dans les Écritures.

Une fois que les malades rencontrent Jésus qui, pour ceux qui le connaissent, est la vie est éternelle (Jean 17.3), qu'ils font l'expérience de sa paix au milieu de la tempête de la maladie et qu'ils reçoivent de bons soins palliatifs qui traitent la douleur et l'inconfort physiques, leur besoin perçu d'euthanasie peut passer au second plan. Ne fuyez donc pas si les gens abordent le sujet, même s'ils vous disent qu'ils ont déjà demandé l'aide médicale à mourir. Personnellement, je connais une courte liste de personnes qui ont demandé l'AMM, mais qui ont fait la paix avec Jésus et sont mortes selon le timing et les termes de Dieu.

C'est ce qui s'est passé avec Claude. Même s'il avait déjà engagé le processus pour recevoir l'euthanasie et qu'on lui a proposé « le service » plusieurs fois, il a changé d'avis. Il a reçu d'excellents soins palliatifs, y compris une sédation palliative dans ses derniers jours, et a passé ses dernières heures de veille à prier et à rendre visite à sa famille et à ses amis. Il a laissé des instructions claires pour un mémorial chrétien et voulait que je partage un message évangélique simple, ce que j'ai fait avec plaisir. Sa veuve est maintenant croyante et très impliquée dans son église locale.

L'AMM est là et va devenir plus largement disponible, mais continuons à marcher avec Jésus et, dans son Esprit, à cheminer avec ceux qui sont confrontés à la fin de leur vie. Jésus est le chemin, la vérité et la vie.

Garry Engler est un titulaire accrédité avec les Assemblées de la Pentecôte du Canada. Il réside à Pembroke (ON).

ⁱ **Site Web** « Le nombre d'euthanasie monte en flèche au Canada en à peine un an. » Consulté le 20 janvier 2020. <https://grandinmedia.ca/euthanasia-numbers-canada-skyrocket-just-one-year/>

ⁱⁱ **Site Web** « Quatrième rapport intérimaire sur l'aide médicale à mourir au Canada » Consulté le 20 janvier 2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/aide-medecale-mourir-rapport-interimair-avril-2019.html>

ⁱⁱⁱ **Site Web** The Globe and Mail. Consulté le 20 janvier 2020. <https://www.theglobeandmail.com/life/health-and-fitness/article-quebec-court-strikes-down-parts-of-laws-on-medically-assisted-death/>

^{iv} **Site Web** « Partagez vos points de vue en ligne. » Consulté le 20 janvier 2020. <https://www.justice.gc.ca/fra/cons/am-ad/index.html>